

# La Bibliothèque nationale de France et ses partenaires

par Marcelle Beaudiquez

*Directeur du développement scientifique et des réseaux  
Bibliothèque nationale de France*

Dès l'origine du projet de Très Grande Bibliothèque, une exigence a été fixée au nouvel établissement : celle de coopérer avec le réseau des bibliothèques « pour devenir le cœur d'un réseau documentaire national et en même temps le nœud d'un réseau international pour la recherche ». Des réalisations ont été lancées par l'Établissement public de la bibliothèque de France, et depuis dix-huit mois, la Bibliothèque nationale de France (BNF) a repris, clarifié et consolidé ce programme ; elle a rassemblé de nouveaux partenaires et défini de nouvelles formes de coopération en s'orientant parfois vers une prestation de services. La taille de l'établissement, et ses missions, font que la BNF participe à toutes sortes de réseaux. Ne seront traités ici que quelques grands points forts.

## **Le réseau des bibliothèques municipales depositaires du dépôt légal imprimeur**

La nouvelle législation sur le dépôt légal souligne la nécessité de travailler en réseau en répartissant la responsabilité du dépôt légal entre différents établissements : la BNF, les bibliothèques municipales (BM), le Centre national de la ciné-

matographie, l'Institut national de l'audiovisuel. Il s'agit de répartir la collecte pour obtenir une meilleure exhaustivité : la répartition avec les BM permet un contrôle croisé entre le dépôt légal éditeur et le dépôt légal imprimeur, et ainsi chaque année 3 000 documents environ peuvent être réclamés aux éditeurs. Ce « vieux » réseau va être renforcé avec l'aide de la Direction du livre et de la lecture et des BM elles-mêmes par le développement d'un réseau informatique et la valorisation des collections des BM (certaines d'entre elles pourraient devenir des pôles associés d'un type nouveau pour la BNF).

## **Le réseau de l'information bibliographique**

Multiforme, il permet en fait une meilleure exploitation documentaire des fonds.

## **Le catalogage partagé BNF/BU**

Actuellement 14 bibliothèques universitaires (BU) sont connectées à la base BN-OPALE, 61 catalogueurs travaillent en ligne et s'ajoutent aux 285 personnes

habilités à intervenir sur les données de cette base sur les différents sites de la BNF : ce mécanisme disparaîtra avec le futur système d'information de la BNF. La BNF et l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) ont entrepris de définir l'avenir de ce catalogue partagé dans le cadre du nouveau Schéma directeur de l'enseignement supérieur : actuellement le catalogue partagé permet de constituer l'un des trois réservoirs de notices alimentant le Pancatalogue ; dans l'avenir, la BNF pourrait devenir prestataire de services du réservoir bibliographique des BU en mettant à sa disposition les notices françaises.

### **La gestion des référentiels : BNF/BU/BS**

Actuellement les BU travaillant dans BN-OPALE dans le cadre du catalogage partagé participent à l'alimentation des fichiers d'autorité de cette base bibliographique. Par ailleurs, le partage scientifique de la gestion de RAMEAU avec les bibliothèques experts (bibliothèques universitaires ou bibliothèques spécialisées) a permis de développer ce référentiel dans les domaines scientifiques dans lesquels la BNF n'avait pas de spécialistes. La production du CD-Rom des notices d'autorité de BN-OPALE en 1995 vise à faciliter ce travail de coopération sur les points d'accès auteurs et matière. Dans l'avenir une coopération est envisageable sur les besoins d'indexation spécifique propres aux périodiques en s'appuyant sur le référentiel PIRANAS développé à la BN et actuellement utilisé par les catalogueurs de BN-OPALE.

### **Les catalogues collectifs**

Il s'agit d'un secteur traditionnel de coopération pour la BNF, sans reparler du Catalogue collectif des ouvrages étrangers<sup>1</sup>. Dans le domaine des publications en série, la BNF constitue le Centre régional 35 du Catalogue collectif national des publications en série (CCNPS) et la BNF est le moteur du Centre national d'enre-

gistrement des publications en série (CNEPS) devenu ISSN France ; à ce titre elle est responsable de la partie française du registre ISDS (International Serial Data System) géré par ISSN International. La BNF participe au catalogue collectif des bibles. Elle participera bien entendu au Catalogue collectif de France. Le dernier Comité de pilotage a pris la décision de définir comme première étape de la réalisation du CCF l'élaboration du répertoire des bibliothèques participantes. Cela permettra non pas la localisation des documents mais une orientation des usagers vers les fonds qui à terme seront décrits dans le CCF. Les études techniques pour la construction informatique du réseau se poursuivent en parallèle. Le CCF gèrera une base spécifique, celle de la conversion rétrospective des fonds des BM et des BU. En 1995, l'état d'avancement de cette base est le suivant :

- pour les BM : 1 350 000 notices déjà rétroconverties, correspondant aux fonds anciens et locaux des BM. Elles seront chargées sur une base spécifique qui sera l'un des éléments du CCF. Un CD-Rom de travail devrait être produit pour rendre les données accessibles avant la fin de la réalisation du CCF ;
- pour les BU : une réorganisation du montage des marchés a eu lieu. La première tranche est en cours mais il n'y a pas encore de résultats quantifiables.

La BNF participe donc à des catalogues collectifs de tailles différentes et ayant des objectifs divers, mais l'unique but est toujours d'améliorer l'accès aux collections.

### **Les produits bibliographiques**

Courant 1994, la BNF et la DLL ont décidé de mettre fin à l'exploitation du Serveur bibliographique national qui était une opération technique intéressante mais une opération commerciale désastreuse. En contrepartie il a été demandé à la BNF d'éditer une gamme de produits bibliographiques sur CD-Rom :

- amélioration du CD-Rom de la *Bibliographie nationale française* (pour le dernier numéro de 1995) : passage à 6 numéros par an au lieu des 4 actuellement, intégration des publications en série, constitution d'un sous-ensemble des nouveautés ;

- publication (en mars 1995) d'un CD-Rom des notices d'autorité de BN-OPALE : auteurs (noms de personnes, collectivités auteurs, titres uniformes) et matière (RAMEAU) ;
- CD-Rom de la conversion rétrospective de la BNF (à paraître début 1996) ;
- CD-Rom de la discographie nationale (à paraître fin 1995) ;
- CD-Rom des acquisitions de la BNF - achats, dons, échanges entrés pour le niveau recherche, c'est-à-dire entrés dans les magasins de l'établissement - (à paraître fin 1995).

De plus, la BNF offrira son catalogue sur Internet sans attendre le nouveau système d'information. Ce sera une nouvelle forme d'accès à BN-OPALE et BN-OPALINE : accès proposé par la BNF à une soixantaine de bibliothèques françaises et à une cinquantaine de bibliothèques étrangères. Moins d'une vingtaine de demandes de connexion ont été reçues par la BNF à ce jour. Le nombre d'accès doit être contrôlé car les systèmes informatiques actuellement en exploitation à la BNF sont saturés, et l'établissement doit encore attendre environ 18 mois pour disposer de son nouveau système d'information.

### **Les pôles associés**

L'idée de départ, constituer une carte documentaire, a évolué et il s'agit aujourd'hui d'associer les bibliothèques municipales gérant le dépôt légal imprimeur et de développer la conservation partagée. Selon les conventions signées entre la BNF et les pôles associés, ceux-ci reçoivent des subventions pour faire des acquisitions dans leurs domaines d'excellence et s'engagent en contrepartie à cataloguer les documents, à les faire figurer dans les catalogues collectifs et à faciliter l'accès à ces documents. Quand le problème des droits liés à la numérisation aura été réglé, il devrait y avoir fourniture à distance des documents électroniques. Nous ferons alors les premiers pas vers la « bibliothèque virtuelle », d'ailleurs poussés en ce sens par les projets internationaux.

1. Ce catalogue a déjà été évoqué par Philippe Bélaval.

## **Participation aux projets internationaux et européens**

Dans le cadre des projets internationaux, la BNF participe au projet de « *Biblioteca universalis* ». L'instance politique du G7 a décidé de mettre en commun les ressources nationales en textes et en images numérisés. Les corpus nationaux seraient accessibles à l'échelon international. On en est encore aux études préliminaires, mais ces travaux pourraient avancer très vite.

La BNF est impliquée comme partenaire dans plusieurs projets européens : le projet de développement du format UNIMARC pour la description des livres anciens pour la base bibliographique internationale du CERL (Consortium européen des bibliothèques de recherche) ; le

projet MEMORIA tourné vers l'ingénierie linguistique et qui étudie les possibilités de navigation à l'intérieur des fonds numérisés. Enfin la BNF pilote le projet AUTHOR qui consiste à étudier la faisabilité d'un réseau européen des fichiers d'autorité auteurs (noms de personnes et collectivités) en s'appuyant sur un prototype dont l'évaluation sera faite à partir de tests confiés à des utilisateurs potentiels au moins dans les pays participants au projet : Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Portugal et France.

### **Programmes de recherche menés par la BNF et ses partenaires**

Une coopération se développe entre la BNF et d'autres établissements français et

étrangers, et tout particulièrement entre la BNF et le CNRS. Trois axes de recherche existent en 1995 : l'étude de tous les supports de l'écrit, la valorisation des collections BNF, la recherche appliquée dans les domaines de la bibliothéconomie et la conservation. Ces travaux devraient tous donner lieu à des publications afin que tout le monde puisse tirer profit des résultats.

Les actions de coopération sont « *anti-naturelles* » par définition dans un établissement, pour des questions de budget, de personnel, ... Il faut donc en faire des actions « *volontaristes* » en les inscrivant dans les objectifs de l'établissement. C'est un travail qui s'inscrit dans la durée. Les opérations de coopération n'ont de sens que si elles peuvent se prolonger, se diversifier, se développer. C'est avec ces objectifs que les choses se mettent en place à la BNF.